



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-QUENTIN-LA-POTERIE n° 2025-12-01

Séance du jeudi 11 décembre 2025

Date convocation : 3 décembre 2025

Nombre de membres en exercice : 22

Présents : 20

Votants : 22

L'an deux mille vingt-cinq et le jeudi onze décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yvon BONZI, Maire de la commune.

Présents : Yvon BONZI, Rino BENELLI, Mireille BOUCHE, Hervé BRAHIC, Corinne CAPEL, Alain CLEMENT, Pierre DELCASSO, Michel DUSSAUD, Pierre JEAN, Madeleine MARTINEZ, Danielle MECA, Annie MERIC, Dominique PASQUIER, Régine PESENTI, Bernard ROURE, Annie SZUBA, Vincent TAURELLE, Véronique TERRANA, Josette VELAY, Luc VEYRAT.

Pouvoirs : Stéphanie MENEZHINI à Danielle MECA, Emmanuelle NITOT à Luc VEYRAT

Secrétaire de séance : Josette VELAY

### Objet : M57 décision modificative n° 2

Afin de mener à bien l'exercice 2025, il convient de prendre une décision modificative du budget principal.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- D'approuver la décision modificative n° 2 suivante :

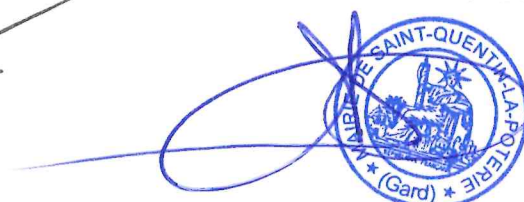
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	
	Diminution	Augmentation
D-60632 : Fournitures de petit équipement (chapitre 011)		20 000 €
D-6411 : Rémunération personnel titulaire (chapitre 012)	20 000 €	
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>20 000 €</b>	<b>20 000 €</b>

INVESTISSEMENT	DEPENSES	
	Diminution	Augmentation
D-231 : Immobilisations corporelles en cours (chapitre 23)	20 000	-
D-1641 : Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)		20 000 €
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>20 000 €</b>	<b>20 000 €</b>

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance,  
Josette VELAY

Le Maire,  
Yvon BONZI



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.  
Publiée le : **15 DEC. 2025** Transmise au représentant de l'Etat :

Accusé de réception en préfecture  
030-213002959-20251211-2025-12-01-DE  
Date de télétransmission : 15/12/2025  
Date de réception préfecture : 15/12/2025